

CABINET

Secrétariat Permanent de l'Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives (SP-ITIE)

**Projet de compte rendu de la
1^{ère} session ordinaire de l'année 2018 du Comité
de Pilotage de l'Initiative pour la Transparence
dans les Industries Extractives du Burkina Faso
(CP/ITIE-BF)**

Ouagadougou, le 1^{er} mars 2018

Le jeudi 1^{er} mars 2018 à partir de 09 heures s'est tenue dans la salle de réunion du SP-ITIE, la première session ordinaire de l'année 2018 du Comité de Pilotage de l'ITIE autour de l'ordre du jour suivant:

1. examen et adoption du projet de compte rendu de la session extraordinaire de l'année 2018 du Comité de pilotage ;
2. examen et adoption du projet de rapport de cadrage ITIE 2016;
3. divers.

La session a été présidée par Monsieur Seglaro Abel SOME, Secrétaire Général du Ministère de l'économie, des finances et du développement, président du Comité de Pilotage.

Avant d'entamer les travaux de la session, le président du Comité de pilotage a présenté ses excuses aux membres du Comité de Pilotage pour le léger retard qu'il a accusé et a soumis l'ordre du jour qui a été adopté sans amendement.

1. De l'examen et de l'adoption du projet de compte rendu de la 1^{ère} session extraordinaire de l'année 2018 du Comité de pilotage

Des amendements de forme ont été faits aux pages 3, 5 et 6 et à la page 4, il a été suggéré d'ajouter la Faïtière de la Société Civile « Publiez Ce Que Vous Payez » (PCQVP).

Sous réserve de la prise en compte de ces amendements, le compte rendu de la première session extraordinaire du Comité de Pilotage de l'ITIE a été adopté.

2. De l'examen et de l'adoption du projet du rapport de cadrage ITIE de l'année 2016

La présentation du rapport de cadrage ITIE 2016 a été faite par le Consultant du Cabinet Moore Stephens Karim LOURIMI. Après cette présentation, les échanges ont porté essentiellement sur le périmètre de conciliation portant sur deux options :

- l'option de retenir le paiement de 300 millions de francs CFA pour la définition du périmètre et seules 16 sociétés seront concernées avec un taux de couverture de 97,4% ;
- l'option de descendre la barre à 100 millions de francs CFA et 24 sociétés seront concernées avec un taux de couverture de 98,5%.

Après de longs débats, le comité a décidé de retenir le seuil de 300 millions de francs CFA, soit les 16 entreprises extractives pour le périmètre de conciliation 2016 composé de 11 sociétés minières en exploitation, 2 en recherche, 2 en autorisation artisanale et 1 en exploitation de carrière.

